



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Après le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif constitue le deuxième acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée), et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

I. Le contexte local

Le budget primitif 2019 a été voté le 26 mars 2019 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ainsi que sur le site internet de la ville (benfeld.fr).

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire abordé le 20 février 2019 par le Conseil Municipal et du travail préparatoire effectué en Commissions Réunies le 16 mars 2019.

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent dans un cadrage pluriannuel 2017-2020 qui doit permettre de préserver la situation financière de la ville au regard des contraintes précédemment définies tout en conciliant le maintien de la capacité d'investissement, la qualité du service public et la modération fiscale.

Eléments du contexte local :

- Un résultat global 2018 de 357 222,15 €.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de dégager un autofinancement des investissements de l'ordre de 2 134 000 €
- Une fiscalité locale sans augmentation de taux (TH, TFB, TFNB).
- Une fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement) proposée à la hausse afin de faire contribuer davantage le développement urbain de la ville aux investissements publics induits. La taxe d'aménagement est de 4 % en moyenne sur le territoire et de 2 % à Benfeld alors que la Ville supporte des frais d'équipements structurant.
- Un budget d'investissement de l'ordre de 5 232 000 € dont 3 186 000 € peuvent être consacrés à de nouveaux équipements
- Une acquisition immobilière à hauteur de 370 000 € (agence Crédit Mutuel) et des cessions immobilières estimées à 892 000 € (agence Crédit Mutuel, lotissement Nexity, maison rue Moyaux).
- Aucun emprunt à long terme afin de préserver le niveau d'endettement

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'élève à 5 424 000 € contre 5 241 000 € pour 2018 (en hausse de 3,49 % par rapport au budget primitif 2018).

Les taux de la fiscalité locale (TH, TFB, TFNB) restent stables.

Les produits exceptionnels relatifs à la cession d'immobilisations et le niveau de l'excédent de fonctionnement 2018 reporté permettent cette augmentation malgré la baisse de la DGF de l'Etat.

a) Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitre 011 Charges à caractère général : 885 000 €, stable.

Ce chapitre correspond aux dépenses en fournitures, prestations, frais de maintenance nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Chapitre 012 Charges de personnel : 1 750 000 €, en hausse 50 000 €.

Cette hausse est induite par la création du service de police.

En ce qui concerne les effectifs des autres services, il est prévu qu'ils soient constants et que les agents puissent bénéficier des avancements de grade tels que prévus par le statut de la fonction publique territoriale.

Il est rappelé que ces charges, par habitant, sont inférieures de moitié à la moyenne : 271 € / 536 €.

Chapitre 014 Atténuation de produits : 60 000 €, stable.

Il s'agit d'une contribution de péréquation, instaurée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, et pour laquelle Benfeld est contributeur.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 222 000 €, stable.

Il s'agit des subventions accordées par le Conseil Municipal, de contributions à des organismes et des indemnités des élus.

Chapitre 66 Charges financières : 146 000 €, en baisse de 16 %.

Aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2018 et aucun emprunt long terme étant prévu en 2019, le niveau des charges financières est en diminution.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 20 000 €, en baisse de 20 %.

Ce chapitre correspond aux prix des maisons fleuries ainsi qu'aux aides accordées pour ravalement de façades. La proposition en baisse est ajustée en fonction des dépenses effectives de ces dernières années.

Chapitre 68 Dotation aux provisions : 10 000 €, stable.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 2 134 000 €, en hausse de 9 %.

Ce chapitre correspond à l'autofinancement prévisionnel des investissements.

Les crédits dégagés grâce à l'augmentation des recettes (cessions d'immobilisations) sont intégralement consacrés à l'autofinancement des investissements.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 167 000 €, en baisse de 10 %.

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations qui fait l'objet d'une dépense de fonctionnement et d'une recette d'investissement et qui constitue également, en quelque sorte, un autofinancement des investissements.

b) Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Chapitre 013 Atténuation de charges : 108 000 €.

Ce chapitre correspond à des prises en charge de frais de personnel, notamment par le CCAS pour le personnel mis à disposition de la RPA, par l'assurance statutaire pour le personnel en arrêt de travail.

Chapitre 70 Vente de produits : 120 102 €, en hausse de 25 %.

Ce chapitre correspond aux ventes de bois, aux recettes relatives à l'école de musique, au plan d'eau, aux concessions de cimetière et aux redevances de domaine public. La hausse est essentiellement liée à une recette nouvelle de 17 000 € au compte 70848 correspondant à la participation de la commune de Huttenheim aux frais de personnel de la police pluri-communale.

Chapitre 73 Impôts et taxes : 2 928 000 €, en hausse de 1,6 %.

La proposition est établie sur la base d'une stabilité des taux de la fiscalité locale (TH, TFB, TFNB).

La hausse est due à la revalorisation réglementaire des bases d'imposition (+ 1,2 %) ainsi qu'au produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations.

Chapitre 74 Dotations et participations : 857 000 €, en baisse de 2,5 %.

La dotation forfaitaire sera en baisse de 8 500 € et la dotation nationale de péréquation de l'Etat a baissé de 30 000 € en 2018 en raison du niveau du potentiel financier de la commune.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 70 300 €, stable.

Ce chapitre concerne uniquement les revenus des immeubles (loyers).

Chapitre 77 Produits exceptionnels : 892 000 €.

Ce chapitre concerne les cessions d'immobilisations (maison rue Moyaux, terrains nus du lotissement NEXITY au lieu-dit Schulzenfeld et revente de l'ancienne agence du Crédit Mutuel) pour un montant prévisionnel de 892 000 €.

Chapitre 02 Excédent de fonctionnement reporté : 444 897,71 €, en hausse de 260 098,19 €.

Au vu du résultat de fonctionnement 2018 (1 835 015,36 €) et du besoin de financement de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2018 (1 390 117,65 €), un excédent de 444 897,71 € est reporté en recette de fonctionnement 2019 (voir II A 3 ci-dessus).

Les produits exceptionnels relatifs à la cession d'immobilisations et le niveau de l'excédent de fonctionnement reporté, permettent une augmentation des recettes de fonctionnement de l'ordre de 3 %.

Dépenses de fonctionnement

La proposition concernant les dépenses réelles (hors compte 023 virement à la section investissement et opérations d'ordre qui correspondent à l'amortissement des immobilisations) s'établit à 3 123 000 € contre 3 107 000 € en 2018.

Chapitre 011 Charges à caractère général : 885 000 €, stable.

Ce chapitre correspond aux dépenses en fournitures, prestations, frais de maintenance nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Chapitre 012 Charges de personnel : 1 750 000 €, en hausse de 50 000 €.

Cette hausse est induite par la création du service de police.

En ce qui concerne les effectifs des autres services, il est prévu qu'ils soient constants et que les agents puissent bénéficier des avancements de grade tels que prévus par le statut de la fonction publique territoriale.

Il est rappelé que ces charges, par habitant, sont inférieures de moitié à la moyenne : 271 € / 536 €.

Chapitre 014 Atténuation de produits : 60 000 €, stable.

Il s'agit d'une contribution de péréquation, instaurée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, et pour laquelle Benfeld est contributeur.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 222 000 €, stable.

Il s'agit des subventions accordées par le Conseil Municipal, de contributions à des organismes et des indemnités des élus.

Chapitre 66 Charges financières : 146 000 €, en baisse de 16 %.

Aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2018 et aucun emprunt long terme étant prévu en 2019, le niveau des charges financières est en diminution.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 20 000 €, en baisse de 20 %.

Ce chapitre correspond aux prix des maisons fleuries ainsi qu'aux aides accordées pour ravalement de façades. La proposition en baisse est ajustée en fonction des dépenses effectives de ces dernières années.

Chapitre 68 Dotation aux provisions : 10 000 €, stable.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 2 134 000 €, en hausse de 9 %.

Ce chapitre correspond à l'autofinancement prévisionnel des investissements.

Les crédits dégagés grâce à l'augmentation des recettes (cessions d'immobilisations) sont intégralement consacrés à l'autofinancement des investissements.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 167 000 €, en baisse de 10 %.

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations qui fait l'objet d'une dépense de fonctionnement et d'une recette d'investissement et qui constitue également, en quelque sorte, un autofinancement des investissements.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 restent inchangés

- Taxe d'habitation : 16.96 %
- Taxe foncière sur le bâti : 13.36 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 59.11 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 979 383 €.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses d'investissement

Il est proposé de voter le budget de la section investissement par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement.

Chapitre 16 Remboursement d'emprunts : 504 591,57 €, en baisse de 7 %.

Un emprunt ayant été remboursé en 2018 et un autre le sera en 2019. En outre aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2018.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 3 116 000 €.

Les crédits par opération d'équipement seront répartis comme suit :

Opérations d'équipement	Détail	Proposition 2019	2020 AP*
Voirie - domaine public		1 808 872,33	
	<i>Voirie rue du Petit Rempart</i>	200 000,00	
	<i>Voirie centre-ville</i>	960 000,00	
	<i>Vidéprotection</i>	50 192,16	
	<i>Propriété Reibel - parking et souvenir Français</i>	295 110,85	
	<i>Extension réseau électrique</i>	22 000,00	
	<i>Eclairage de Noël</i>	en cas de reliquat de crédits	
	<i>Ralentisseur route de Kertzfeld</i>	30 000,00	150 000
	<i>Barrage ancien moulin</i>	22 000,00	
	<i>Aménagement parking SNCF</i>	68 000,00	
	<i>Création de voie piétonne rue Sélestat</i>	25 000,00	
	<i>Aménagements paysagers et fruitiers</i>	10 000,00	
	<i>Aménagement paysager Ladhof</i>	5 000,00	
	<i>Eclairage public quartier Rohan</i>	121 569,32	

Mairie - HDV		65 000,00	
	<i>Logiciels, numérisation, informatique, mobilier</i>	35 000,00	
	<i>Office tourisme (porte entrée)</i>	10 000,00	
	<i>Accessibilité HDV</i>	20 000,00	
Ecoles		55 627,67	
	<i>Informatique</i>	22 286,76	
	<i>Copieurs</i>	9 917,39	
	<i>Ancien CEG (étude CAUE)</i>	14 800,00	
	<i>Accessibilité Ecole du centre</i>	3 623,52	
	<i>Logement concierge</i>	5 000,00	
Atelier et matériel service technique		437 500,00	
	<i>Camionnette, véhicule polyvalent</i>	110 000,00	
	<i>Fenêtres local OMF + bureau police</i>	77 500,00	
	<i>Extension hangar</i>	180 000,00	
	<i>Panneaux photovoltaïque</i>	70 000,00	
Ecole de musique	<i>Instruments et partitions</i>	4 000,00	
Complexe sportif		195 000,00	
	<i>Stade (main-courante, pare-ballons)</i>	5 000,00	
	<i>Parking</i>	100 000,00	
	<i>SDS occultation</i>	5 000,00	
	<i>Tennis</i>	50 000,00	
	<i>Puits / arrosage</i>	35 000,00	
Salle des fêtes	<i>Accès</i>	20 000,00	
Eglise	<i>Orgue</i>	160 000,00	
Police Municipale	<i>Equipements</i>	50 000,00	
Agence Crédit Mutuel	<i>Acquisition</i>	370 000,00	
Centre médico social	<i>Accessibilité</i>	20 000,00	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		3 186 000,00	

* Autorisation de programme

Chapitre 020 Dépenses imprévues : 60 000 €.

Il est proposé d'inscrire ces crédits afin de disposer de moyens permettant de faire face à des dépenses imprévues au moment du vote du budget primitif.

Ces crédits ne pourront être utilisés qu'à la suite d'un transfert sur un autre chapitre de dépense d'investissement par le biais d'une décision budgétaire modificative.

Les recettes d'investissement

Le chapitre 10 Dotations, fonds divers s'élève à 1 875 117,65 €. Il s'agit des recettes correspondantes au FCTVA (450 000 €), à la taxe d'aménagement (35 000 €) et à l'excédent de fonctionnement 2018 affecté à l'investissement (1 390 117,65 €).

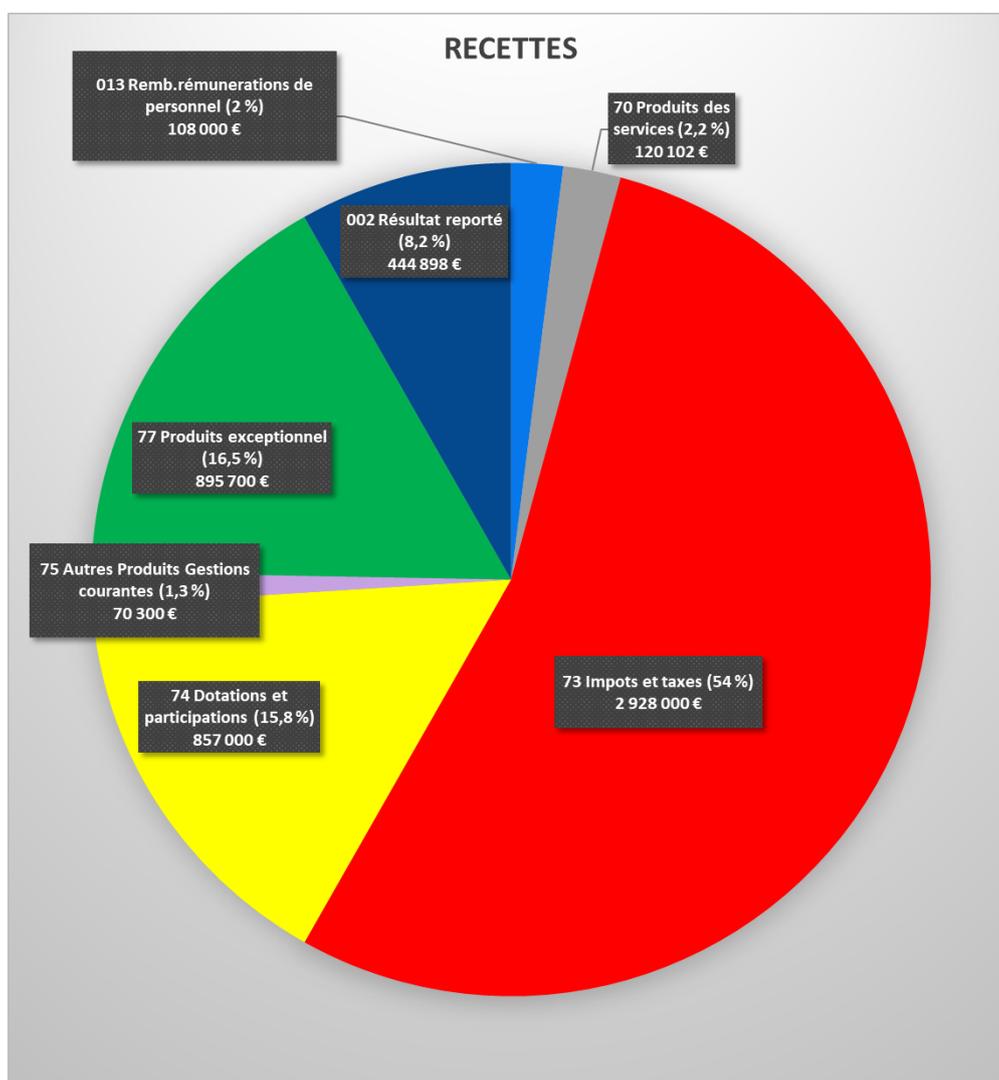
Le chapitre 13 Subventions d'investissement s'élève à 365 727 €. Il s'agit de subventions de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région Grand Est et de la CCCE.

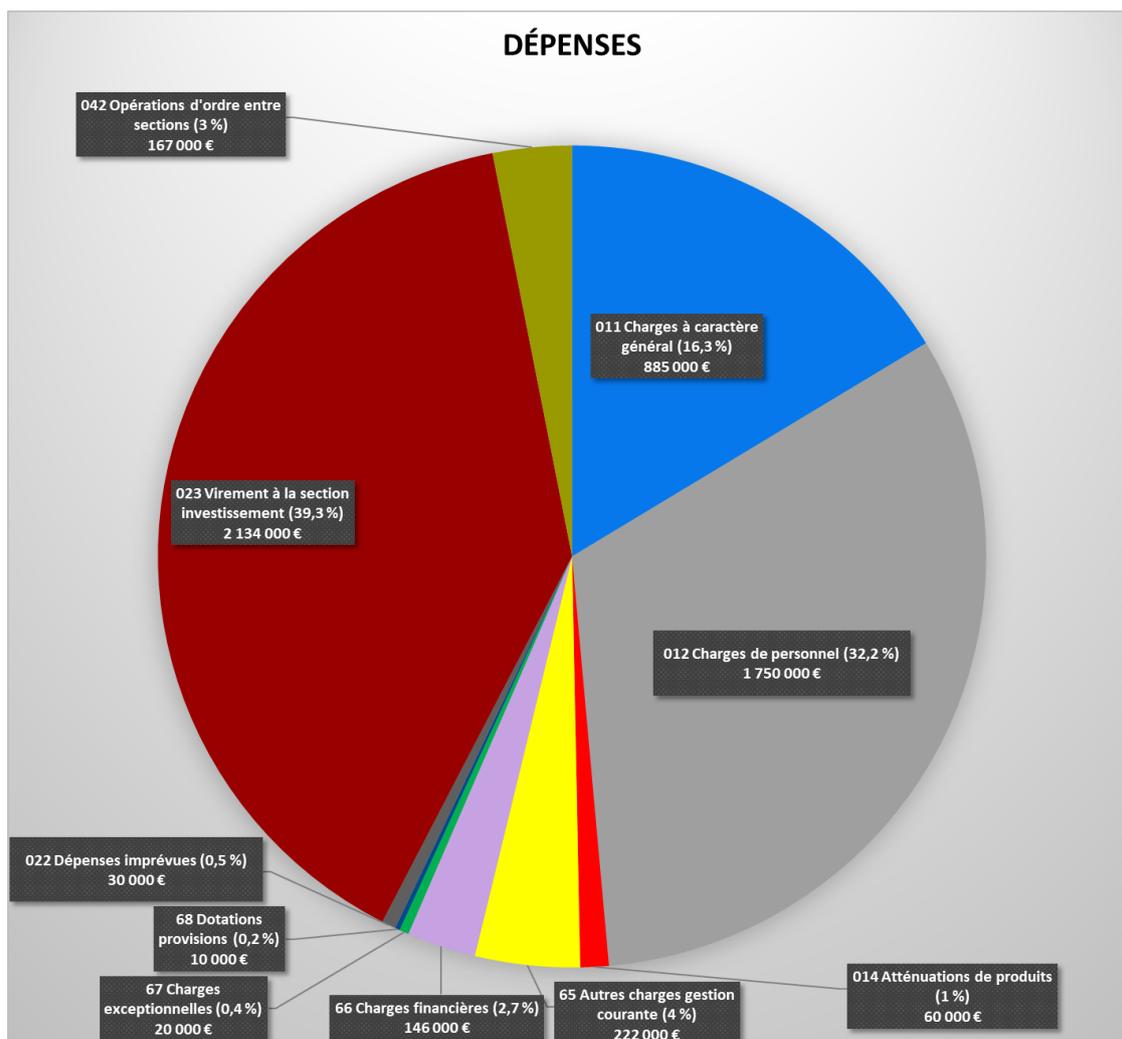
Le chapitre 16 Emprunts correspond à la part des investissements financée par emprunt court terme à savoir 688 154 € pour le préfinancement de la TVA.
Aucun emprunt long terme n'est prévu en 2019.

Les chapitres 021 Virement de la section fonctionnement et 040 Opérations d'ordre s'élèvent à 2 296 000 € constituent l'autofinancement des investissements. Ils représentent 44 % du financement prévisionnel des dépenses d'investissement.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :





b) Principaux ratios

	BENFELD	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement en € par habitant	512	1033
Produit des impositions directes en € par habitant	313	471
Recettes réelles de fonctionnement en € par habitant	715	1164
Dépenses d'équipement brut en € par habitant	372	265
DGF en € par habitant	146	157
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52 %	
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	83 %	
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	52 %	
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	110 %	

c) Etat de la dette

	BENFELD	Moyenne de la strate
Encours total de la dette (€ par habitant)	793	842
Annuité de la dette (€ par habitant)	117	123

Fait à Benfeld, le 8 avril 2019
Le Maire,
Jacky WOLFARTH